



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Permis de conduire : consulter ses points et ses relevés (Télépoints) (Service en ligne)

Ministère chargé de l'intérieur

Le téléservice *Télépoints* permet de consulter le **nombre de points** que vous avez sur votre permis de conduire.

▲ Attention : Il y a un décalage entre le temps où l'infraction au code de la route est commise et où Télépoints enregistre la perte des points. De même, il y a un décalage entre le temps où les points sont réattribués et où Télépoints enregistre l'ajout des points.

Vous pouvez aussi consulter les informations sur la validité et les catégories de votre permis de conduire (**relevé d'information restreint**)

Vous pouvez accéder au téléservice avec *FranceConnect*: [titleContent](#).

Vous pouvez aussi y accéder avec votre **numéro de dossier NEPH** et votre **code confidentiel Télépoints**.

Si nécessaire, le téléservice permet de **récupérer votre code confidentiel Télépoints par SMS**.

Le **numéro de dossier NEPH** est indiqué sur le permis de conduire et sur votre **relevé d'information intégral** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34791>).

Le **code confidentiel Télépoints** est indiqué sur le courrier accompagnant le permis de conduire au format sécurisé " *carte de crédit*" ou sur un courrier vous informant d'un retrait de points (48N, 48M, 48SI). Le code confidentiel Télépoints est aussi indiqué sur votre relevé d'information intégral.

Accéder au
service en ligne ↗
(<https://tele7.interieur.gouv.fr/tp/>)

Vérfié le 28 juin 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Amende à payer après interception du véhicule par les forces de l'ordre (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34207>)
- Amende à payer après un contrôle automatisé (radar) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18509>)
- Amende majorée sans avoir reçu d'avis de contravention : comment contester ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18510>)
- Comment demander un relevé d'information restreint (RIR) ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34789>)
- Nombre de points sur le permis de conduire : qui peut connaître le solde ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11861>)
- Permis de conduire : barème des points retirés par infraction (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31551>)
- Permis de conduire : comment demander un relevé d'information intégral (RII) ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34791>)
- Permis de conduire à points : comment faire une réclamation ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35218>)
- Peut-on fumer en voiture ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33513>)
- Récupération des points du permis de conduire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1685>)
- Solde du permis de conduire : comment connaître son nombre de points ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17970>)
- Stage de récupération des points du permis de conduire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14208>)

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0